

CNC : la production audiovisuelle aidée en 2020

Les résultats de l'étude concernent les œuvres qui ont obtenu un soutien financier du CNC au cours de l'année 2020. La crise sanitaire a eu de multiples conséquences sur la production audiovisuelle française. Elle a notamment eu pour conséquence l'interruption des tournages entre le 17 mars et le 10 mai 2020.

Afin de permettre aux tournages de reprendre, le gouvernement et le CNC ont mis en place à partir du 1er juin 2020 un fonds d'indemnisation et de garantie de 100 M€, cofinancé par l'Etat et des assureurs privés, pour couvrir, en partie, le risque pandémique en cas d'interruption d'un tournage lié au Covid-19.

Une baisse limitée de l'activité : en 2020, les devis des programmes audiovisuels aidés par le CNC diminuent de seulement 5,8 % à 1 511,9 M€ soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de la décennie (1 506,4 M€). Le volume de production audiovisuelle aidée recule lui de 11,6 % à 3 756 heures.

Pour l'année étudiée, le soutien total du CNC s'élève à 230,4 millions d'euros, soit -11,6% par rapport à 2019, dont 216,8 millions d'euros d'aides dédiées à la production et à la préparation, correspondant à une baisse de 12,3% en un an. De leur côté, les diffuseurs ont investis 767 millions d'euros (-10,1%) dans la production audiovisuelle aidée dont 456,6 millions d'euros (+3,8 %) pour les chaînes publiques. Avec 409 millions d'euros, France Télévisions s'est inscrit comme le premier investisseur devant le groupe TF1 avec 171 millions d'euros et Arte avec 63 millions d'euros. Enfin, il ressort de l'étude que « la production d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants et de documentaires a été plus fortement impactée par la crise sanitaire que la production de fiction et d'animation ».

L'étude est disponible ici.